



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 99939

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur le fait qu'un officier et un gradé français viennent à nouveau de perdre la vie dans le conflit d'Afghanistan portant à 52 le nombre de soldats français morts dans ce pays depuis la fin 2001. Il lui demande, compte tenu du type de guerre qui semble aujourd'hui interminable, si son Gouvernement n'entend pas mettre un terme à la participation française dans ce conflit.

## Texte de la réponse

Depuis le début de l'intervention de nos forces en Afghanistan, 58 militaires français ont perdu la vie sur ce théâtre d'opérations. La France déplore la disparition de ses soldats tombés au combat lors de l'exécution de leur mission. Néanmoins, elle ne saurait se soustraire à ses responsabilités au regard du maintien de la paix et de la stabilité du monde. C'est pourquoi la France restera engagée en Afghanistan aux côtés de ses alliés aussi longtemps que nécessaire. L'engagement opérationnel français dans ce pays répond aux quatre principes définis, à notre initiative, dès le sommet de l'OTAN de Bucarest en avril 2008 : détermination à rester engagés dans la durée ; transfert progressif des responsabilités de sécurité aux Afghans ; meilleure articulation de l'effort militaire avec les actions civiles de reconstruction ; recherche d'un engagement plus marqué des voisins de l'Afghanistan, notamment le Pakistan, en appui de notre effort. Lors du sommet de l'OTAN à Lisbonne, les 19 et 20 novembre derniers, la coalition s'est fixé pour objectifs de transférer aux autorités afghanes la responsabilité de la sécurité de leur pays d'ici à 2014 et de conclure un partenariat de long terme avec l'Afghanistan au-delà de cette date. La phase de transition permettra un redéploiement des forces et un éventuel rééquilibrage entre unités combattantes et dispositif de formation, mais ne sera en aucune façon synonyme de retrait des troupes. Pour leur part, les forces françaises ont pour mission de réunir les conditions techniques qui permettront de remettre, dans les meilleurs délais, aux forces de sécurité afghanes la responsabilité de la sécurité dans le district de Surobi, puis dans la province de Kapisa. Aucun élément ne permet toutefois d'affirmer que ces deux zones figureront au nombre des prochains districts éligibles pour un transfert, dont la liste devrait être établie par les autorités afghanes à l'automne 2011. Dans ce contexte, ainsi que l'a rappelé le Président de la République, le retrait des troupes françaises n'interviendra que lorsque nos objectifs en Afghanistan auront été pleinement atteints. Tel est le sens du message adressé par la France à ses alliés quand elle rappelle que la coalition doit faire preuve de patience et de cohésion. La France est déterminée à poursuivre son engagement en Afghanistan pour assurer la paix et la stabilité, mais aussi pour garantir la sécurité de tous nos concitoyens sur le territoire national et dans le monde.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99939

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire** : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 février 2011, page 1397

**Réponse publiée le** : 28 juin 2011, page 6877